
SAS EZE PROPERTY HOLDING

SAS au capital de 2.000 euros

Siège social :

88 AVENUE DES FLEURS, 06360 EZE

844 259 929 R.C.S. Nice

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN
DATE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Le 9 septembre 2024, à onze heures, les associés se sont réunis **au siège social de la société**, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président effectuée par lettre remise en main propre le 2 septembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

SONT PRÉSENTS :

- **Monsieur Alon Mahpud**, né le 30 mars 1968 à Netanya (ISRAEL) et demeurant 6-8 boulevard du Jardin Exotique 98000 MONACO détenant 190 actions dans la société ;
- **Madame Alexandra MAHPUD**, née le 28 septembre 1987 à Sovde (SUEDE) et demeurant 6-8 boulevard du Jardin Exotique 98000 MONACO détenant 10 actions dans la société s.

Total des parts des actionnaires présents ou représentés : 200 actions sur les 200 actions composant le capital social.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Alon MAHPUD.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions ;

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou copie. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de Président ;
- 2) Mise à jour corrélative des statuts
- 3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AM 

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Alexandra MAHPUD de ses fonctions de Président notifiée le 1^{er} septembre 2024.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Alon MAHPUD pour une durée indéterminée.

Monsieur Alon MAHPUD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Alon MAHPUD a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la première résolution, les associés décident de modifier Les Dispositions Diverses et Transitoires, comme suit :

« PRESIDENT

Le Président nommé sans limitation de durée par les associés est **Monsieur Alon Mahpud**, né le 30 mars 1968 à Netanya (ISRAEL) et demeurant 6-8 boulevard du Jardin Exotique 98000 MONACO »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

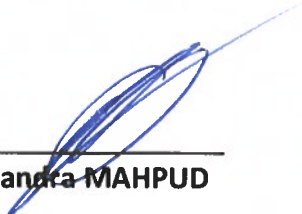
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H20.

AM 

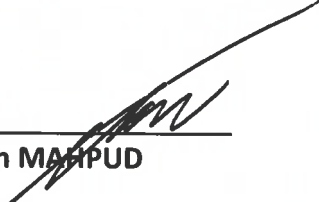
En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, date et lieu comme ci-dessus, et après lecture, signé par les actionnaires.

Fait à EZE-SUR-MER

Le 9 septembre 2024



Alexandra MAHPUD



Alon MAHPUD